

Contribution des Chambres d'agriculture de Normandie au plan protéines national

Note à la DRAAF

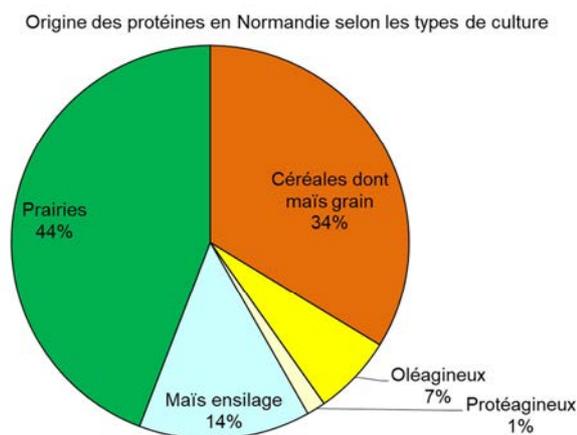
10 mai 2019

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé l'élaboration d'une stratégie nationale protéines. Les Chambres d'agriculture de Normandie s'inscrivent pleinement dans cet objectif et attirent l'attention des Pouvoirs Publics sur certains éléments propres à leur territoire. Un plan ambitieux doit combiner des mesures de court terme et des efforts de recherche & Développement de plus long terme.

PARTIE 1 : Les spécificités de la Normandie en matière d'autonomie protéique

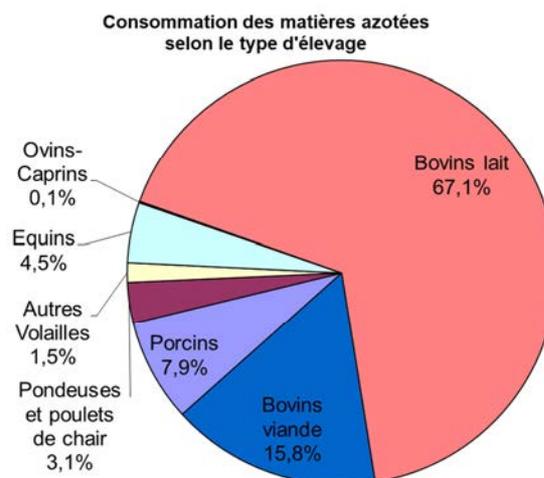
De façon globale, la balance protéique normande est excédentaire de 590 000 tonnes de Matière Azotée :

Les sources de protéines normandes :



la Normandie produit 1,56 million de tonnes de protéines végétales en 2017. Les prairies sont les principales contributrices à cette production

La consommation de matières protéique par les animaux



Les animaux présents en Normandie consomment environ 0,97 million de tonnes de protéines en 2017. L'élevage bovin est le principal consommateur avec 83 % du total.

Ces données ne permettent pas de conclure cependant à une autonomie protéique des exploitations de la région car :

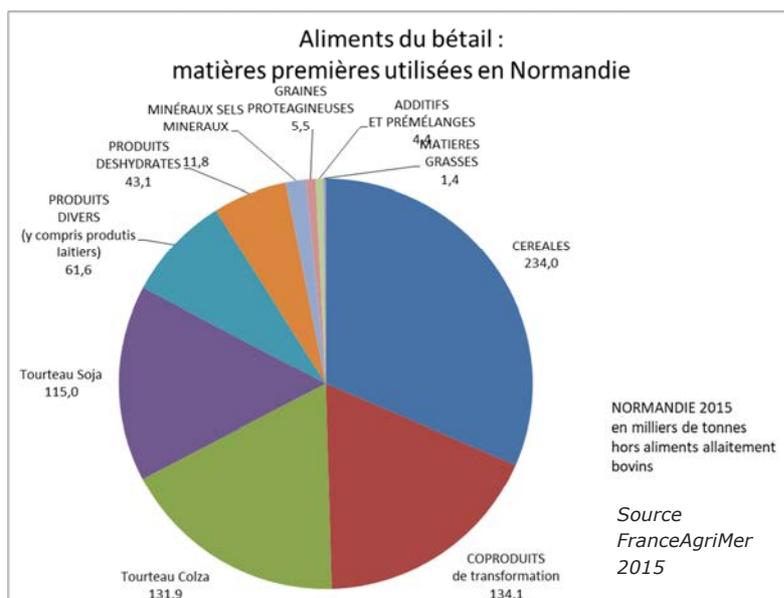
- Les protéines produites sous forme de céréales, de colza ou de protéagineux sont commercialisées et sont peu consommées directement sur les exploitations. L'autoconsommation de blé, par exemple, ne dépasse pas les 10% sur la Normandie. Un grande part de la MAT produite ainsi est « exportée » de la région.
- Les élevages doivent faire appel obligatoirement à d'autres sources protéiques, souvent concentrées, comme les tourteaux de soja. C'est le cas en particulier des élevages de volailles qui ne peuvent se passer du tourteau de soja.

Estimations Pôle économie et Prospective des Chambres de Normandie d'après Agreste & divers sources

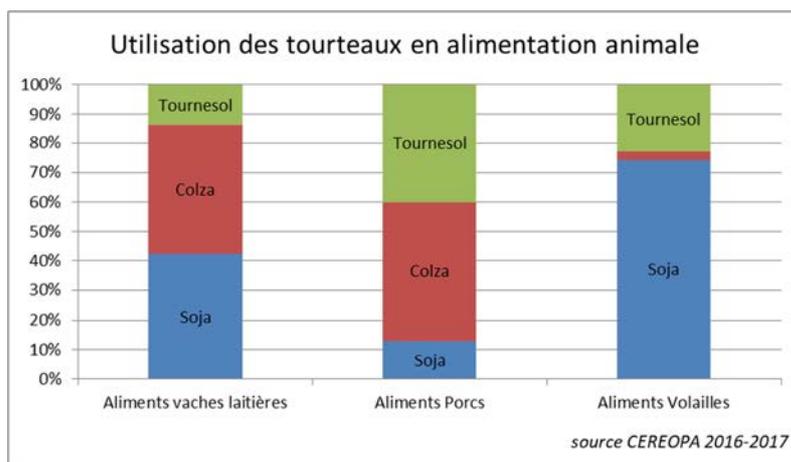
Aliments composés pour le bétail : Le tourteau de colza a un rôle clef en Normandie

Dans les fabrications d'aliments composés en Normandie, le tourteau de soja entre pour 115 000 tonnes, soit 15% du total des matières premières. La Normandie utilise ce tourteau dans la même proportion que ses voisins bretons et ligériens, et un peu plus que l'ensemble France (13%)

A noter la place très importante du tourteau de colza dans l'équilibre azoté régional. Avec 132 000 tonnes utilisées, son usage est plus développé que celui du tourteau de soja. C'est une situation inverse à celle de la moyenne européenne où l'utilisation du tourteau de colza est 2 fois inférieure à celle de soja.



Cette préférence pour le colza est due au poids important des bovins dans les besoins protéiques du bétail en Normandie (83%). Le tourteau de colza peut assez simplement remplacer le soja dans l'alimentation des bovins, plus difficilement dans celui des volailles. Les aliments porcins se sont tournés vers le tournesol et le colza de manière équivalente.



A noter que ces équilibres évoluent rapidement, en fonction des coûts des matières premières. Une détente sur le prix du tourteau de soja verrait ce produit revenir en force dans les compositions d'aliments.

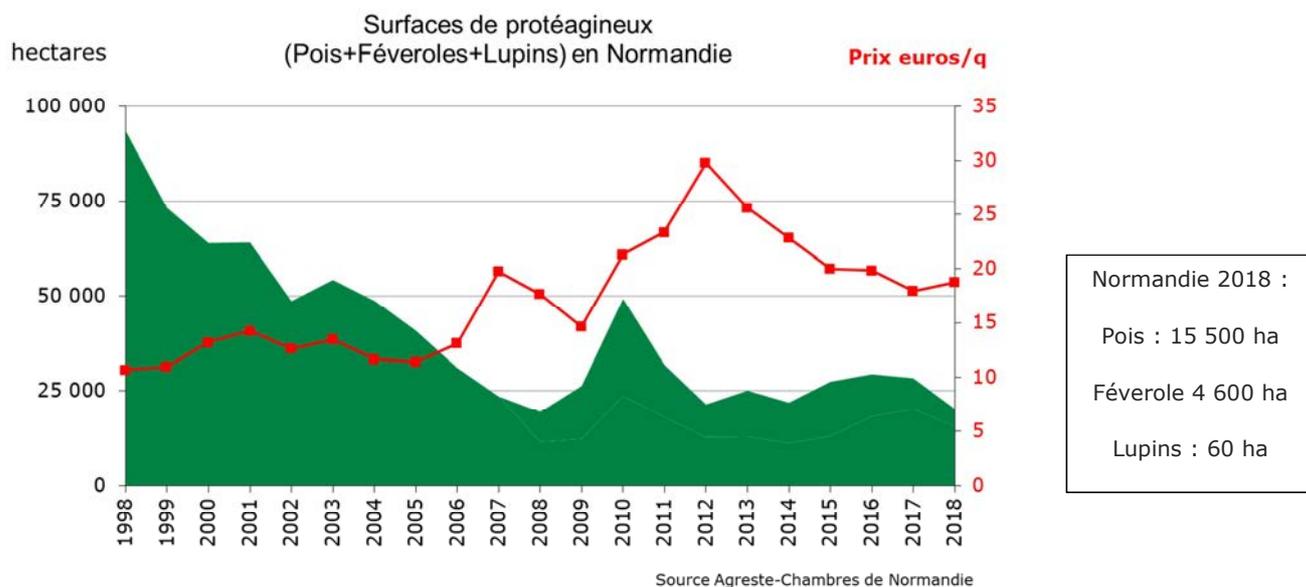
PARTIE 2 : Quels enseignements tirer du précédent plan protéines 2014-2020 ?

Stéphane Le Foll avait lancé en 2014 un plan protéines végétales qui s'inscrivait notamment dans le cadre de la PAC 2014-2020 en :

- octroyant une aide à la culture de protéagineux, et à celle de légumineuses fourragères (luzerne, trèfles),
- accordant des crédits pour la recherche variétale
- Créant des Maecs polyculture-élevage.

Les surfaces de protéagineux (pois, féveroles) ne décollent pas

En Normandie, nous partions de 24 000 hectares en 2014. Un effet positif sur les surfaces cultivées en protéagineux s'est manifesté en 2015 et 2016 montant jusqu'à 29 000 hectares. Les surfaces sont ensuite revenues en 2018 sous leur étiquette de 2014 à 20 200 hectares. Aujourd'hui seul 1% de la surface agricole normande est donc consacrée aux protéagineux, soit 1.5 % de la surface labourée.



Une prime PAC d'un montant variable (170 €/ha en 2018) a été mise en place en 2015. Elle faisait suite à une prime du même type qui existait depuis 2010.

Les causes de cette stagnation :

- ▲ Une rentabilité insuffisante de la culture est la raison principale. Même avec une prime, même avec un arrière effet positif sur les cultures qui suivent, la plupart des agriculteurs estime la marge procurée par les protéagineux insuffisante par rapport à celle du blé ou du colza
- ▲ La perte de la possibilité de comptabiliser les surfaces de protéagineux en Surface d'Intérêt écologique, pour obtenir le paiement vert de la PAC.
- ▲ L'interdiction de certains produits insecticides qui pénalise le rendement.
- ▲ Sur le long terme l'absence d'amélioration des rendements en pois et en féverole est inquiétante. Il y a peu d'amélioration variétale tant en pois (résistance aux maladies du feuillage) qu'en féverole (résistance aux insectes).

Les surfaces de luzerne déshydratée continuent leur décroissance

Une prime PAC d'un montant variable (112 €/ha en 2018) a été mise en place en 2015. Elle n'a pas interrompue la lente baisse des surfaces destinées à la déshydratation en Normandie, qui se trouvent principalement dans l'Eure : de 2 000 hectares, le recul persiste régulièrement pour atteindre 1 400 hectares en 2018.

Les surfaces de légumineuses fourragères (trèfles et luzerne) progressent

Une prime PAC d'un montant variable (195 €/ha en 2017 ; 282 € en 2018) a été mise en place en 2015 pour des créations de légumineuses en cultures pures ou en mélange. Les surfaces primées se sont élevées à 9 000 hectares en 2015 et jusqu'à 12 000 en 2018.

On s'attend à un recul de la surface pour 2019 du fait d'un durcissement des conditions d'obtention. Le retrait des surfaces primables des associations légumineuses-graminées (type ray-grass-trèfle-raygrass) en 2018 a été très dommageable.

D'autres aspects encore à évaluer

Les autres aspects du plan protéines 2014 sont plus difficiles à évaluer : les aides à la sélection donneront des résultats de long terme. De même, il est trop tôt pour évaluer l'effet de la mise en place des Maecs sur l'autonomie protéique.

PARTIE 3 : RECOMMANDATIONS

Cette partie regroupe un ensemble de préconisations pour renforcer l'autonomie protéique à l'échelle des exploitations et à l'échelle de la région. Ces préconisations combinent des mesures de court terme et des efforts de recherche & Développement de plus long terme.

3 – 1 : Renforcer l'autonomie protéique des exploitations d'élevage

3-1-1 : Elevage laitier : favoriser le pâturage

La demande des consommateurs pour un approvisionnement sans OGM se développe, à l'image des fromages Appellation d'origine de Normandie qui vont intégrer cette obligation de non-OGM dans leur cahier des charges. Mais on voit aussi apparaître des filières sans-OGM dans plusieurs produits laitiers, et plusieurs types de viande

Or, la croissance rapide de la taille des troupeaux laitiers en Normandie (+2 à + 3 vaches par élevage et par an) conduit à diminuer la part de l'alimentation au pâturage au profit d'aliments conservés, et principalement du maïs-ensilage, ce qui engendre un besoin d'aliments protéiques complémentaire.

Surface moyenne par vache d'accès au pâturage en Normandie selon la taille du troupeau	
De 10 à 50 vaches	0,45 ha
De 51 à 100 vaches	0,28 ha
plus de 100 vaches	0,18 ha
<i>source : Agreste – Enquête structure des exploitations agricoles 2016</i>	

Tout ce qui augmentera la proportion de pâturage dans les troupeaux diminuera le besoin de complément azoté.

Propositions

- Améliorer le parcellaire autour des bâtiments : aménagement foncier, échanges de parcelles entre voisins, voire créer un service d'aide au regroupement parcellaire (par échange ?)
- Aider à l'aménagement de chemins d'accès au pâturage, de l'abreuvement au champ, barrières et clôtures. En configuration limitante, des équipements plus conséquents comme des boviducs sont une solution. Enfin, des solutions innovantes pour la traversée des routes sont à tester (passages à niveaux, feu tricolores, robots de guidage,...)
- Faute de pouvoir pâturer, favoriser l'usage de prairies pour l'affouragement en vert avec du matériel adapté pour une distribution à l'auge en aidant l'investissement

Recherche & Développement :

- Aider l'utilisation d'outils ou de services modernes pour piloter le pâturage : herbomètre connecté, demain service basé sur l'imagerie (drone ou satellite)

3 – 1 -2 : Un plan pour les légumineuses fourragères (luzerne, trèfles,..)

L'augmentation de la part des légumineuses dans les prairies doit être encouragée. Les prairies multi-espèces sont en effet porteuses de gain en matière de régularité de production au cours de l'année et limitent le déficit fourrager en cas de sécheresse. Elles concourent aussi à une meilleure qualité du lait produit.

Pour l'éleveur, trouver la bonne combinaison espèces variétés adaptée à son sol et à sa valorisation personnelle est une difficulté.

Pour les prairies destinées au pâturage, le trèfle blanc est particulièrement adapté, c'est une composante importante. Pour les prairies destinées à la fauche, le trèfle violet et la luzerne sont les espèces les plus utilisées.

Plus récemment, les légumineuses sont aussi utilisées pour les cultures intermédiaires notamment des mélanges céréales protéagineux à destination d'ensilage.

De nombreuses autres espèces de légumineuses fourragères sont délaissées, peu présentes sur le marché des semences pour l'instant, cependant elles peuvent correspondre à des niches pédoclimatiques ou des valorisations particulières.

Propositions

- Lancer un plan de recherche sur les variétés afin d'améliorer les rendements, la résistance des légumineuses fourragères.
- Faciliter la multiplication de légumineuses délaissées en attente d'un équilibre du marché (trèfles, lotier,...).
- Relancer des travaux de recherche sur la conservation des ensilages pour préserver les protéines d'une dégradation.
- Aider les éleveurs pour adopter les mélanges qui conviennent à leurs conditions pédoclimatiques.
- Augmenter la prime PAC couplée aux légumineuses
- Restaurer l'éligibilité des mélanges graminées-légumineuses aux primes PAC couplées.
- Etudier les débouchés des légumineuses autres qu'agricoles (cosmétiques, alimentation humaine..).

3-1-3 : Soutenir les filières qui valorisent les protéines locales

Les fromages normands d'Appellations d'Origine (Camembert, Livarot, Pont-L'évêque, Neufchâtel) vont inscrire prochainement l'exigence d'un approvisionnement en aliments du bétail sans-OGM dans leur cahier des charges.

D'autres filières émergentes comme le lait de pâturage, le sans-OGM nécessiteront la création de filières d'approvisionnement spécifiques de protéines

Proposition : Il est nécessaire d'appuyer ses filières non-OGM dans leur phase de décollage afin de créer un débouché pour les filières de protéines françaises.

3-1-4 : Porcs et Volailles : encourager la fabrication à la ferme

Il est difficile de diminuer la place du tourteau de soja pour des raisons de coûts et des raisons nutritionnelles, notamment en volailles standard.

Le développement de la filière de culture d'un soja français ne pourra pas concerner la Normandie pour des raisons climatiques. (38 hectares cultivés en 2018)

- Une voie privilégiée pour l'incorporation de protéagineux ou de tout aliment protéique produit localement est de favoriser la fabrication d'aliment à la ferme (faf) en production porcine notamment. Coûteuse en investissement, cette solution mériterait d'être encouragée.

3-1-5 : Systématiser la recherche de coproduits azotés des industries alimentaires

Notre région compte un grand nombre d'entreprises fabricant des produits alimentaires, ou à base de produits agricoles dont la recherche d'utilisation dans l'alimentation du bétail devrait être systématisée.

Les coproduits par exemple issus de la distillerie de céréales Tereos à Lillebonne, les solubles de pomme de terre issus des féculeries, les drèches de brasserie sont des aliments riches en protéines et utilisables par les bovins. Un recensement spécifique des sources et des possibilités de valorisation peut être réalisé.

Notre région compte en particulier plusieurs abattoirs qui pour l'instant n'utilisent plus leurs déchets, qui sont incinérés. Ce sont pourtant de bonnes sources de protéines de bonne qualité. A l'image de plusieurs pays européens, il est indispensable d'envisager un retour de ces produits (farines animales) dans l'alimentation du bétail. Ce retour s'effectuerait de manière contrôlée et en croisant les espèces.

3-1-6 : Utiliser les fermes expérimentales pour promouvoir l'autonomie protéique

La Normandie a la chance de disposer d'un réseau de fermes de recherche-développement très dense.

- ▲ Ferme expérimentale des Chambres d'agriculture
- ▲ Fermes des lycées agricoles
- ▲ Ferme INRA au Pin au Haras

Ces exploitations pourraient être le fer de lance de la recherche d'autonomie protéique et proposer des supports (MOOC, e-learning,...) pour l'acquisition de compétences pour la culture, la récolte et la valorisation des protéines normandes.

3 – 2 : Développer les cultures protéiques dans les exploitations de polyculture

3-2-1 : renforcer la complémentarité cultures-élevages

La luzerne déshydratée : profiter des opportunités

La déshydratation de la luzerne est coûteuse en énergie, aussi des solutions nouvelles peuvent permettre de relancer cette production, qui entrerait avantageusement dans les rotations céréalières. Nombreux sont les céréaliers qui souhaiteraient introduire cette culture mais sont bloqués faute de débouchés.

Propositions

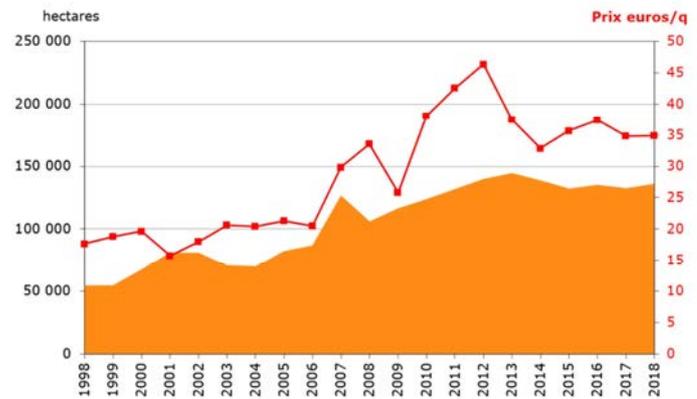
- ▲ Soutenir les unités de déshydratation existantes (études, accompagnement vers un nouveau modèle économique, investissements)
- ▲ Recenser les sources de chaleur fatales suffisantes pour alimenter une déshydratation, avec l'implication de l'ADEME. Un exemple de ce type a été étudié à partir d'un incinérateur d'ordure ménagère près de Caen.
- ▲ Réutiliser des installations déjà existantes, à l'image de la sucrerie de Cagny (14) dont l'unité de déshydratation de pulpe de betteraves pourrait se trouver sans utilité à partir de 2020.
- ▲ Interroger les possibilités liées aux nouvelles installations de méthanisation de valoriser la chaleur pour sécher la luzerne.

Favoriser la culture du colza pour son tourteau

Surfaces et prix du colza en Normandie

La Normandie, avec 136 000 hectares en 2018, est devenue une terre de culture du colza.

Le colza est un élément essentiel dans la recherche de l'autonomie protéique de la région. L'extraction d'huile a la particularité de donner comme coproduit, un tourteau d'excellente qualité, très bien utilisé par les animaux d'élevage, même si taux de protéines (33%) est plus faible que le tourteau de soja (45%). Le pressage du colza peut être destiné à l'huile ou au diester.



Propositions

- Orienter des aides couplées de la PAC vers le colza ;
- Développer la fabrication de diester ;
- Aider la mise en place d'une filière française de tourteau de colza sans OGM.

Recherche & Développement :

- Mieux financer la sélection du colza, notamment vers les résistances aux insectes ;
- éviter que les plantes obtenues par mutagenèse ne soient considérées comme des OGM, ce qui pénaliserait la recherche semencière ;
- Rechercher à adapter les variétés de soja aux conditions de sol et de climat de la Normandie.

Favoriser les échanges entre éleveurs et céréaliers

Quelques exemples ponctuels existent : un céréalier produit luzerne ou protéagineux qui sont valorisés par un éleveur. Ces situations doivent être encouragées que ce soit des initiatives individuelles ou collectives.

Propositions

- Soutenir les projets collectifs d'échanges (bourse, plateforme de stockage et de conditionnement, voire structuration autour d'organisations (voir l'AAP CasDAR Luz co).
- Reconnaître un contrat type qui facilite ces échanges.

3-2-2 : relancer les Protéagineux

L'expérience des dernières primes PAC attribuées aux protéagineux montre que les montants fixés n'étaient pas assez élevés pour développer les surfaces.

Propositions

- Augmenter significativement le montant de la prime, éventuellement en favorisant la prime sur fève, au taux de protéines (26%) plus élevé que celui du pois (22%). Inclure le pois chiche dans la liste des cultures éligibles.

- ▲ Encourager la contractualisation entre agriculteurs et collecteurs, y compris avec un appui technique, pour favoriser une bonne adéquation entre la production et la demande.
- ▲ Restaurer la possibilité de compter les légumineuses comme SIE (Surface d'Intérêt Écologique) pour la PAC, en autorisant les traitements phytosanitaires.
- ▲ Utiliser les MAEC de la future programmation 2021-2027 pour favoriser les rotations à base de légumineuses.
- ▲ Inciter à la culture des mélanges céréales-protéagineux récoltés en grains, qui stabilisent les rendements et la teneur en protéines des céréales. Pour cela, une filière de tri chez les organismes stockeurs doit aussi être soutenue.
- ▲ Soutenir les installations et les équipements qui protègent les protéines valorisées par les bovins. Par exemple la féverole toastée est mieux valorisée que crue.

Recherche & Développement :

- ▲ Relancer la sélection variétale en pois et féveroles et lupins notamment sur les résistances aux insectes et maladies cryptogamiques, les variétés d'hiver.
- ▲ Développer l'effort de recherche sur la culture des protéagineux

3 – 2- 3 : Encourager la culture de protéines à destination humaine

La Région Normandie souhaite développer les filières "protéine végétale" à destination de l'alimentation humaine. Elle a suscité la mise en place d'un groupe de réflexion multi-acteurs dans le but d'élaborer un plan d'action régional « protéine végétale ».

Le Pôle Économie et Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie a réalisé courant 2018 un plan d'action prévisionnel regroupé en 3 axes.

- ▲ Axe 1 Conforter et développer les filières des protéines végétales existantes en Normandie
 - Expérimentation, recherche et développement sur les cultures
 - Accueillir des projets industriels
 - Meilleure valorisation, adaptation qualité, R&D produits (transformation)
 - Aide à la commercialisation, image normande
- ▲ Axe 2 : Accompagner l'émergence de nouvelles filières
 - Emergence de nouvelles productions pour fournir un produit et une demande
- ▲ Axe transversal : Animation et suivi de la politique publique
 - Organiser chaque année une journée B to B pour faciliter le contact entre les opérateurs (favoriser le dépôt de projet)
 - Suivi de la politique (réunion annuelle, indicateurs de suivi)

Chaque action a fait l'objet d'une fiche action.

L'ensemble du programme définitif sera lancé à l'automne par la Région Normandie.